

## FOYERS CLERMONT CAPELAS

Festival "Art et Handicap" de Capvern-les-bains le 14 juin 2008.

(suite de la p.7)

L'accueil y est extraordinaire, dès le début, un technicien-référent est associé à chaque formation (1000 mercis José !), les promenades en calèches ou en tacot des années 20 sont proposées à tout le monde, le tout gratuitement.

Le projet "Nuits Blanches" est basé sur le concept de réalisation de concerts de musiques écrites et composées collectivement au sein d'un atelier se réunissant tous les mardis au foyer d'hébergement de Fontenilles, ayant l'humour pour ligne directrice, que ce soit dans les textes des chansons composées ou dans l'humeur générale des répétitions, "faire quelque chose de sérieux, sans se prendre au sérieux" est la devise de l'atelier. L'objectif de l'année est d'intégrer les nouveaux membres et d'allonger la durée du spectacle à plus d'une heure.

La participation au Festival a été un événement pour la formation, car l'accueil du public y a été le plus chaleureux jamais rencontré : public qui dansait, applaudissements nourris et très longs ... une ambiance survoltée. Une anecdote : lors de la présentation du morceau "Au feu !" (qui raconte l'histoire d'un pompier qui fait n'importe quoi) les pompiers qui assuraient la sécurité du Festival ont accouru devant la scène et ont été ceux qui ont le plus applaudi et ont félicité le groupe après le concert !

Ce Festival est aussi le lieu de rencontres de très nombreux spectacles et d'expositions dont la variété en a surpris plus d'un. Évidemment, pour l'édition 2009 les jalons sont déjà posés, M. Daniel Ballarin, le président de l'association "Ensemble" qui gère le Festival nous a conviés à renouveler notre participation, et nous a même précisé que l'année prochaine une cinquantaine de vieux tacots proposeront des promenades dans ce lieu magnifique des Pyrénées.

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, à vos agendas, et réservez dès à présent ce samedi du milieu de juin pour y profiter pleinement d'une journée très culturelle dans un lieu enchanteur !

Christophe Douliés.



## EDITO (suite de la page 1)

Tant à ceux dont les capacités de production sont moindres qu'à ceux qui peuvent davantage. L'ESAT n'est pas une entreprise comme les autres où la rémunération ou les primes seraient fonction de la productivité de chacun. C'est avant tout un lieu où des professionnels accompagnent des personnes : la production est justement organisée pour que chacun puisse bénéficier de "l'aide par le travail" offerte par le CAT appelé aujourd'hui ESAT et celui-ci n'existerait pas sans le travail solidaire des uns et des autres.

Solidarité, j'écris ton nom... Pas aussi bien que je l'aurais souhaité. Tu fais déjà partie de nos pratiques. Je te le promets, dans le projet associatif que nous sommes en train de "revisiter", nous écrirons ton nom avec une place de choix car c'est bien "ensemble et autrement", solidairement, que nous voulons construire les 50 prochaines années de notre association.

## 11 DÉCEMBRE, SOIRÉE DE GALA CLÔTURE DU 50<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE

Repas, animation, spectacle présenté par les personnes accueillies dans les établissements de l'adapei : concert et soirée dansante.

Prix du repas 27 €

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire au 05 34 41 38 85. Une information complémentaire vous sera adressée prochainement.

## 5 DÉCEMBRE - COLLOQUE DU 50<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE



Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire organisé par la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), l'adapei 31 fête son 50ème anniversaire à travers un colloque qui aura lieu le

5 décembre au Conseil Régional Midi-Pyrénées sur le thème "Militer et gérer du projet la réalité".

Pour ce rendez-vous seront réunis, philosophe, politique, professionnels et bénévoles du monde associatif afin d'amorcer une réflexion sur les évolutions du secteur et les nouveaux enjeux des structures de l'économie sociale et solidaire.

Cette conférence gratuite et ouverte à tous, s'articulera autour deux axes "Être militant aujourd'hui" et "Du projet politique à la réalité du projet". Ce moment d'échange et de partage vous accueillera de 14 heures à 18 heures. Pour clôturer cette après-midi, un cocktail-dînatore vous sera proposé.

Directeur de la  
Publication  
Henri GRECHEZ

Groupe de Rédaction  
Christèle CAMMAS  
Agnès CAU  
Michèle CHAVE  
André MAURIN  
Françoise  
DARMAILLACQ  
Nicole DEIBER

n° ISSN 1761-7995

Conception graphique  
Pascal PARISELLE

Impression  
Imprimerie 34

Siège Social  
24, Bd Riquet  
BP 51507 - 31015  
TOULOUSE cedex 6  
Tél. 05 34 41 38 70  
www.adapei 31.com

Ce numéro a été  
réalisé avec la  
participation de  
nos partenaires

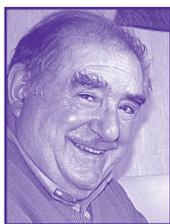


# Signes de Vie

Journal de l'adapei 31 • n°18 • novembre 2008

## EDITORIAL

### SOLIDARITE, J'ECRIS TON NOM...



par Henri GRECHEZ,  
Président de l'adapei 31

**D**épouvu du talent de Paul Eluard, chantre de la liberté, je me sens bien imprudent d'oser le plagier. Qu'importe, et qu'on me le pardonne : "Solidarité, j'écris ton nom"...

Oui, Solidarité, toi qui es la fraternité traduite dans les actes. J'écris ton nom en exergue de ce numéro de Signes de Vie, le dernier pour l'année de notre cinquantenaire. Solidarité, tu es l'autre nom de la fraternité inscrite au fronton de tous nos édifices publics. Curieusement, alors que tes deux grandes sœurs, la liberté et l'égalité, font partie des combats que l'on aime mener, de toi on ne parle souvent qu'en terme d'idéal à poursuivre. Peut-être parce qu'il est plus facile et enthousiasmant de défendre des droits que de rappeler ou se rappeler à soi-même nos obligations vis-à-vis d'autrui?

Que serions-nous, solidarité, si tu n'avais été le moteur de tous les dynamismes qui ont fait de l'adapei ce qu'elle est aujourd'hui. Héritiers de ce demi-siècle de générosité, existerions-nous sans toi ? Oserions-nous afficher notre volonté de construire pour eux "l'avenir ensemble et autrement".

Et c'est justement parce que nombreux sont aujourd'hui les coups de boutoir qui voudraient nous éloigner de cet objectif qu'il est plus que jamais nécessaire d'écrire ton nom, Solidarité, dans nos cœurs, nos projets et nos actions.

Solidarité, tu fus chez nous en tout premier lieu - et tu le restes toujours - celle des familles frappées par l'arrivée en leur sein d'un être différent des autres. Différent des autres, moins pourvu d'autonomie : il fallait, du coup, se rendre encore plus solidaire de lui pour lui permettre d'avoir quand même sa place au soleil, sa place de citoyen à part entière. Ce combat notre adapei continue à le mener sur la lancée de son héritage militant.

Il est un autre volet de toi, Solidarité, qu'il nous faut peut-être aujourd'hui davantage souligner : celui de la solidarité des personnes handicapées entre

## Sommaire

Éditorial .....	p.1
ASL .....	p.2/3
Ressources des travailleurs en ESAT .....	p.4/5
Les Centres .....	p.6/7

## CONCERT 50<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE



Le concert du 25 septembre a réuni 1300 personnes venues applaudir Tugan Sokhiev et l'Orchestre National du Capitole de Toulouse pour une soirée anniversaire qui a ravi un nombreux et chaleureux public.



elles. Elles ne nous ont pas attendus pour la mettre en œuvre et il nous souvient tous de cette athlète qui, aux jeux paralympiques d'Atlanta, stoppa net sa propre course pour relever une adversaire tombée sur la piste. Exemple que devront sans doute méditer ceux qui aujourd'hui se hasardent à des propos outrageants pour les personnes handicapées mentales qu'ils ne souhaitent pas voir concourir, justement aux prochaines olympiades, au prétexte, selon le président d'Handisport, que "les handicapés mentaux font peur". Horreur et bassesse d'un propos que l'on souhaite isolé.

Souvent plus difficile à médiatiser mais tout aussi réelle - et tous nos professionnels peuvent en témoigner -, la solidarité des personnes handicapées dans nos établissements. Elle est néanmoins parfois mise à mal. Le corps de ce numéro de Signes de Vie porte sur les revenus des travailleurs handicapés et l'équipe de rédaction s'est courageusement efforcée de mieux vous informer des mécanismes complexes où se conjuguent, et pas toujours dans l'harmonie, la rémunération versée par l'ESAT, le complément versé par l'État et le montant de l'AAH. Celle-ci, en outre, est différente selon le taux d'incapacité de la personne, et le tout est encore compliqué, pour les internes, par le reversement des ressources au titre de l'hébergement. Cela se traduit par d'incompréhensibles inégalités dans les revenus des travailleurs et parfois un sentiment "d'injustice". Je pense qu'il n'est pas inutile de souligner que nos directeurs d'ESAT font l'impossible pour gommer ce que la stricte application des textes provoque parfois.

C'est ici aussi que la solidarité entre personnes handicapées reprend tout son sens. Les résultats de l'entreprise ESAT sont souvent dans le rouge : ils ont alors besoin de la solidarité de toute l'association pour que l'ESAT ne ferme pas ses portes, comme toute entreprise en cessation de paiement. Mais il arrive aussi - et c'est tant mieux - que ces résultats soient bénéficiaires : les "bénéfices", après l'affectation d'une rémunération calculée au plus juste pour tous, sont alors affectés dans leur totalité à la rénovation des bâtiments et au renouvellement du matériel de production. Cela profite à tous. Solidairement !

(suite p.8)



# Vie Associative



Photo : adapei 31 ©2008 : la Fête du sport

## LA FÊTE DU SPORT

Dans le cadre des manifestations du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'adapei 31, le 28 septembre 2008 a eu lieu au complexe sportif de Saint Orens "La Fête du Sport", organisée sous l'égide de l'ASL 31 (Association Sport et Loisirs 31).

Cette fête conviviale, accompagnée d'une météo idyllique, a permis aux personnes en situation de handicap mental et à leurs familles et amis de découvrir des activités sportives et d'y participer. Le nombre de participants était d'environ 600 personnes.

Au programme :

> **Des ateliers ouverts à tous :**

la **randonnée pédestre** a compté 145 participants. Des **jeux de raquette**, **jeux d'adresse**, de **l'escalade**, du **tir à l'arc**, un **vol en montgolfière** installée dans le cadre des énergies renouvelables par EDF, **ateliers cycle et roller**

> **Des rencontres ouvertes aux licenciés de FFSA :** **démonstration de judo**, réalisée par les sportifs du Foyer le Comtal et du Foyer Pierre Henry, **tournoi de basket** : 4 équipes en présence constituées de sportifs issus de l'ASL 31 La Demeure et de l'ASL 31 le Vignalis. **tournoi de Foot** à 7 (6 équipes invitées)

**Classement :**

**1<sup>er</sup> : Association sportive la Faourette**

**2<sup>ème</sup> : Foyer de Lahage**

**3<sup>ème</sup> : Foyer Pierre Henry**

**4<sup>ème</sup> : ASL 31 le Vignalis.**

Un très bon repas, servi par la Sodexo a ponctué la mi-journée, permettant à tous de se rencontrer et d'apprécier le gâteau d'anniversaire.

La journée s'est clôturée autour des discours des présidents des 2 associations organisatrices, M. Grechez, Président de l'adapei 31 et M. Lethier, Président de l'ASL 31.

Guy Noves, parrain du 50<sup>ème</sup> anniversaire, manager populaire du Stade Toulousain est venu encourager et remettre les récompenses des tournois. Les personnes présentes ont apprécié sa venue. Nous le remercions pour ce témoignage d'amitié.

Cette journée doit son succès aux compétences et disponibilité des bénévoles de l'Association Sport et Loisirs 31 qui œuvre pour l'activité physique des personnes en situation de handicap mental au sein de l'adapei 31.

Un grand merci à la municipalité de Saint Orens qui a mis ses installations sportives à notre disposition et à l'amitié de Mme La Maire Adjointe.

## ASL31 : INTERVIEW DU PRÉSIDENT.

**SdV** : 600 participants, 450 repas servis... la Fête du Sport a été un succès ?

**JNL** : Au-delà des chiffres, nous avons eu à cœur de prouver que notre jeune association sportive forte d'une équipe soudée, ambitieuse, présentant une véritable expertise dans le domaine des activités physiques et sportives, avait aussi des capacités d'innovation et d'organisation.

**SdV** : Quels objectifs vous étiez-vous donnés en organisant cette manifestation ?

**JNL** : Avant tout, pour fêter le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'adapei, nous avons voulu que notre "Fête du Sport" soit à la fois conviviale, familiale, ludique, dynamique...mais aussi qu'elle suscite réflexion et prise de conscience chez les participants.

**SdV** : C'est-à-dire ?

**JNL** : Hé bien oui, nous avons voulu donner du sens à notre fête ! Comment le résumer en peu de mots ?

Par exemple, rappeler qu'au-delà du droit au sport, l'activité physique et sportive est un besoin pour la personne handicapée mentale ; prouver en présentant une grande diversité d'activités sportives

que chaque personne, quelles que soient ses capacités, peut pratiquer, et que sa "performance" est toujours digne d'intérêt, elle est fière de montrer ce qu'elle sait faire...on doit l'aider à aller plus loin, à donner le meilleur d'elle-même...c'est ça aussi, le respect de la personne !

Autre exemple : en permettant aux parents de pratiquer avec leurs enfants, ensemble, (notamment la randonnée) nous avons voulu susciter chez eux le désir de s'impliquer dans une activité accessible à tous. La famille, ainsi associée à une démarche éducative, n'est-elle pas pour la personne handicapée le premier niveau d'intégration ?

Dernier exemple : le sport est un phénomène social et culturel (au sens large du terme) ; en saluant avec enthousiasme la présence de Guy Novès, les sportifs handicapés ont rappelé avec force qu'eux aussi voulaient participer à ce phénomène, s'y intégrer. Peut-être pouvons-nous les aider en leur permettant d'être plus nombreux, plus performants (à chacun son défi !)...davantage "acteurs" de leur vie.

# Vie Associative



## LE TEMPS LIBÉRÉ DE CLERMONT CAPELAS TÉMOIGNAGES DES BIENFAITS DU SPORT

### FAITES DU SPORT : FAITES LA FETE DU SPORT.

Le 28 Septembre on a fait la fête du sport. On a fait la marche, le tir à l'arc. On a fait la randonnée. On est arrivé les premiers. Il faisait beau. Il faisait beau on a eu de la chance. On a commencé à 10h30 et on est arrivé à 12h. On est allé dans les bois. Après on a mangé le repas c'était bon! J'ai mangé deux fois du cassoulet ; on a eu l'apéro. C'était bon ; l'ambiance était sympa. Il y avait un ballon, une mongolfière. C'était haut. Après on a fait du tir à l'arc, j'ai mis une flèche par terre ; il fallait viser le milieu c'était dur. On a bu un coup au petit chapiteau. Il y a eu des récompenses. On a vu des gens de Saint-Orens, du Vignalis, l'animateur du club alouette.

### INTERVIEW

#### Pierre

Ça me plaît de faire du sport, j'aime bien le sport, j'aime ça, j'ai l'habitude, j'aime beaucoup. J'aime le croquet et les parcours. J'aime le jocary. Après je suis un peu fatigué mais je suis bien.

#### Jean-Claude

J'aime bien le sport, la gym. J'avais arrêté. J'ai repris la gym. On fait de la marche, du rugby, des mouvements. Après je me sens un peu fatigué mais c'est normal je me sens mieux je préfère faire du sport plutôt que de rester assis.

#### Philippe

Oui ça me plaît le rugby, c'est bien le foot, non ! Je veux faire des parcours et du basket, les pieds et les mains détendus.

*Article réalisé par P. Prévot, P. Ricard, J.C. Huguët, D. Fabre, M. Valentin, S. Appe, G. Salles et D. Debernardini avec le soutien de S. Amarre et D. Lailheugue.*

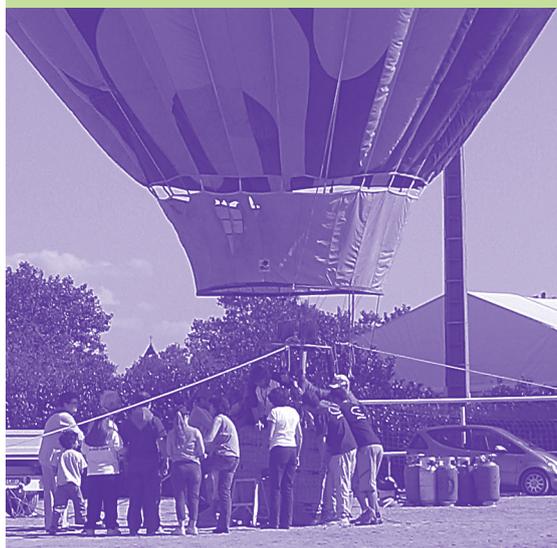


Photo : adapei 31 ©2008

## CONSEIL RÉGIONAL ET SPORT ADAPTÉ

À l'Hôtel de Région, le 1er Octobre 2008, s'est déroulée une importante cérémonie en faveur du développement du sport pour les personnes handicapées.

En effet, M. Martin MALVY, Président du Conseil Régional, Madame le Docteur MANGONI, Présidente de la Ligue du Sport Adapté et M. SORIANO, Président du Comité Régional Handisport, ont signé une convention de partenariat ; cette convention prévoit notamment la création d'un fonds régional d'accessibilité à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

L'ASL31 et ses sections de La Demeure et des Champs Pinsons étaient là, valorisant ainsi la citoyenneté des personnes lourdement handicapées. Ils y ont représenté les sportifs du Sport Adapté. Après les discours ils ont posé avec le Président MALVY pour la photo souvenir. Ceux qui ont pu rester n'ont pas regretté leur participation au cocktail !



© adapei 31 - Martin Malvy reçoit l'ASL 31

## ASL 31

Mélanie GOURDIN salariée en contrat à durée déterminée de l'ASL 31 depuis le 15 décembre 2006 a été embauchée par l'adapei sur l'IME l'Autan -Val Fleuri. Appréciée pour ses compétences techniques, ses qualités relationnelles, son sens pédagogique et son dynamisme, son départ laisse un grand vide au sein de l'ASL31. Merci Mélanie ...et bon vent !

Jean-Noël Lethier,  
Président de l'ASL31



© adapei 31 - Les parents du SESSD remercient Mélanie Gourdin.



## AGENDA CLUB ALOUETTE

> 15 novembre :  
Repas et bowling

> Week-end 13 et 14  
décembre : Joyeux Noël

> 17 janvier 2009 :  
Partageons un repas  
ensemble (repas des rois  
avec les familles)

> Week-end 7 et 8 mars :  
À la Montagne

## ÉCRIRE À L'ASF

Pour toute information  
ou demande de  
rendez-vous, vous  
pouvez joindre l'ASF  
(commission Accueil et  
Soutien des Familles)  
par courriel à l'adresse  
suivante :  
[asf@adapei31.com](mailto:asf@adapei31.com)



# Dossier signé

## les ressources des travailleurs en ESAT

La réforme des modalités de calcul des ressources des travailleurs d'ESAT définie dans la loi du 11 février 2005 a généré de telles difficultés que les Pouvoirs Publics ont été amenés à revenir partiellement à la loi de 1975. Réformer sans que cela se traduise par un moins gagnant, combiner les effets du niveau de la rémunération directe (versée par l'ESAT), du calcul de l'aide au poste (ancien complément de rémunération) et des modalités d'attribution de l'AAH, (fonction du niveau de handicap), sans que cela ait un impact défavorable sur la fiscalité directe (impôt sur le revenu) expliquent ces va et vient entre les deux lois. La mise en œuvre de ces réformes sont l'occasion pour notre Association de faire un état des lieux de ses propres pratiques. Sous l'impulsion de la Direction Générale, les Directeurs des quatre ESAT ont ainsi entrepris un travail de concertation

ayant pour objectif de définir une politique homogène de rémunération des travailleurs. Pour rédiger cet article, nous avons fait appel à M. Jean Sancho, de l'adapei de Pau, ancien administrateur de la FEGAPEI, dont le travail rigoureux a contribué à faire rectifier les effets pervers de la loi de 2005. Cet article est quelque peu ardu car il y est affiché beaucoup de nombres. L'équipe de rédaction de Signes de vie s'est efforcée de donner quelques illustrations aux explications de M. Sancho pour en faciliter la lecture. J'espère que nos lecteurs sauront nous pardonner l'aridité de ce dossier signé. Il nous est cependant apparu important d'informer au mieux les personnes concernées par les ESAT de la problématique très complexe de la rémunération des travailleurs d'ESAT.

Une modification radicale du mode de rémunération des travailleurs en ESAT était inscrite dans les versions initiales de l'article 17 de la loi du 11 février 2005. Il était en effet prévu que la rémunération garantie versée par l'ESAT constitue l'unique ressource du travailleur.

Deux difficultés dont on n'avait pas mesuré immédiatement l'impact ont conduit à l'abandon de ce projet. Cette réforme avait pour principal effet d'égaliser le niveau de ressources des travailleurs à temps plein indifféremment de leur taux d'incapacité. Il est sûr que le poids financier du nivellement des ressources, évalué à plusieurs dizaines de millions d'euros, a forcément pesé lourd dans l'abandon de cette réforme. Par ailleurs la disparition de l'AAH différentielle en tant que fraction de la rémunération avait, elle aussi, des conséquences désastreuses. Le statut de bénéficiaire de l'AAH assure en effet une série d'avantages dans le domaine fiscal dont la perte aurait pénalisé gravement l'ensemble des travailleurs. Il était donc nécessaire de maintenir ces avantages et de créer en quelque sorte un statut fiscal spécifique à la situation de travailleur en ESAT. Voici en résumé deux des raisons pour lesquelles le mode de rémunération à la fois complexe et inégalitaire hérité de la loi de 1975 a été maintenu.

Ce mode de rémunération a une structure binaire avec, d'une part une rémunération garantie englobant la rémunération directe et l'aide au poste, distribuées par l'établissement et d'autre part une AAH différentielle, versée par la CAF. La rémunération directe et l'aide au poste ne sont pas considérées comme des salaires. Du fait qu'elles sont assujetties à des cotisations salariales et patronales elles sont néanmoins considérées comme des revenus tirés du travail. Le montant de l'aide au poste est de 50% du SMIC jusqu'à un niveau de rémunération directe de 20%.

La rémunération directe du travailleur (celle qu'il perçoit de l'ESAT) varie entre 5% et 30% du SMIC. Aujourd'hui le SMIC horaire brut est de 8,71 €. Le SMIC mensuel brut sur la base des 35 heures (151,67 heures travaillées par mois) s'élève à 1321,05 €. L'aide au poste (qui remplace le complément de rémunération) représente ainsi 1321,05 € divisé par 2 soit 660,52 €.

Au-delà du niveau de rémunération directe à 20%, l'aide au poste est réduite. La règle qui s'applique est la suivante : pour toute rémunération supérieure à 20% l'aide au poste est réduite de la moitié de l'écart entre la dite rémunération et 20%. A titre d'exemple, une rémunération de 30%, c'est à dire 10% de plus que le seuil de 20% entraîne une réduction de 5%. L'aide au poste correspondante n'est donc plus que de 45% du SMIC brut.

Pour une rémunération directe à 30% du SMIC, l'aide au poste se calcule de la façon suivante : la rémunération directe à 30% du SMIC vaut 396,32 €, la rémunération directe à 20% du SMIC est égale à : 264,21 € soit un écart de 132,11 €, la moitié de cet écart : 66,06 € va venir en diminution de l'aide au poste qui ne sera donc plus que de : 660,52 – 66,06 = 594,46 € soit 45% du SMIC

Sur ces deux rémunérations, rémunération directe et aide au poste, sont prélevées diverses cotisations sociales dont le montant représente environ 18,27% des sommes perçues. Ces cotisations ramènent le SMIC net à un niveau propre aux ESAT de l'ordre de 1080 euros, supérieur au SMIC net d'un salarié ordinaire qui lui paie en outre une cotisation chômage. Le total des sommes perçues après les retenues représente la rémunération nette garantie. En voici quelques exemples :

Taux de rémunération	Rémunération directe brute	Aide au poste brute	Total brut	Rémunération garantie nette
5%	66,05	660,52	726,57	593,89
15%	198,16	660,52	858,68	701,89
30%	396,32	594,46	990,78	809,86

Rappelons qu'à cette garantie nette seront retenus les coûts des repas pris.

La rémunération nette garantie est ensuite complétée par l'AAH dont le mode de calcul génère de curieux effets pervers.

Si l'on prend en outre en considération la notion de travail à temps plein ou partiel on voit que l'ensemble des ressources dont bénéficie le travailleur dépend des trois variables que sont le temps de travail, le niveau de salaire direct et le taux d'incapacité. Alors que la rémunération garantie nette se calcule de la même façon que l'on soit à plus de 80% de handicap ou à moins de 80%, l'AAH vient modifier largement le montant des ressources nettes au détriment des personnes dont le handicap reconnu est inférieur à 80%.

Voici quelques exemples de montant d'AAH :

Taux de rémunération directe	Montant AAH pour un Taux d'incapacité		
	< 80% à temps plein	≥ à 80% à temps plein	≥ 80% à mi-temps
5%	243,2	390	595,6
15%	173,8	320,6	560
30%	103	249	524,6

Les deux constats principaux que nous pouvons faire sont les suivants :

> on observe d'une part une réduction très sensible du montant de l'AAH pour les ouvriers qui ont un taux d'incapacité inférieur à 80% et cela malgré des temps de production identiques. La différence des montants d'AAH est actuellement proche de 147 euros. L'abattement spécifique personnes handicapées ou âgées dont le montant actuel est de 2202 euros entre en compte dans le calcul de l'AAH différentielle et ne bénéficie qu'aux personnes ayant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%. Il est à l'origine de cette attribution inégale d'AAH.

> on constate par ailleurs l'importance de l'effet compensateur de l'AAH différentielle, dont le montant moyen est de l'ordre de 550 € pour les mi-temps. La conjugaison de l'effet décrit précédemment et de celui-ci conduit à la situation paradoxale de voir des ouvriers à mi-temps bénéficier de ressources supérieures à certains de leurs collègues qui travaillent à temps plein.

Le tableau suivant donne le montant en euros (arrondi à l'euro près) des ressources totales nettes (Rémunération garantie + AAH) perçues par un travailleur d'ESAT ainsi que son expression en pourcentage du SMIC net, ce montant variant en fonction du taux de la rémunération directe, du taux d'incapacité et du temps de travail.

Taux de la rémunération directe	Ressource totale nette selon taux d'incapacité		
	< 80% à temps plein	≥ à 80% à temps plein	≥ 80% à mi-temps
5%	837 € soit 77,5%	984 € soit 91,1%	893 € soit 82,7%
15%	876 € soit 81,1%	1023 € soit 94,7%	911 € soit 84,4%
30%	913 € soit 84,5%	1060 € soit 98,1%	930 € soit 86,1%

Ce mode de calcul des ressources déjà compliqué en soi a été rendu encore plus complexe par deux événements affectant le calcul de l'AAH. Le calcul de l'AAH faisait appel à une valeur désignée sous le terme de plafond de ressources. Dans le souci de simplifier le calcul de l'AAH cette valeur a été supprimée. Cette suppression s'est traduite, pour toutes les personnes recevant une AAH différentielle, par une perte mensuelle de 14 euros. Pour compenser la perte de 14 euros par mois entraînée par la simplification du calcul de l'AAH, un abattement supplémentaire a été proposé. Il consiste à minorer le revenu imposable servant de base au calcul de l'AAH d'un pourcentage allant de 3.5% à

5% en fonction des tranches de salaire direct. Le modèle proposé compense globalement le manque à gagner constaté. Reste que la perte de ressources 14 euros par mois subie du 1 juillet 2005 au 1 janvier 2007, date d'application de l'abattement, n'a pas encore trouvé de solution. L'abandon dans le calcul des impôts sur le revenu de l'abattement de 20% a également impacté la formule de calcul de l'AAH. Celle-ci a dû être modifiée pour tenir compte de ce changement.

Si les bases du calcul des ressources sont restées globalement inchangées, deux mesures susceptibles d'influer favorablement sur les ressources des travailleurs ont été prises et confirmées par le décret sur l'ESAT paru en juin 2006. Il s'agit d'une part du versement d'une prime d'intéressement et du maintien de la rémunération pendant les arrêts de travail liés à la maladie. Cette prime est assujettie à cotisations et est limitée à un plafond égal à 10% de la rémunération directe annuelle du travailleur handicapé. Elle a par ailleurs la vertu de ne pas entrer en compte dans le calcul de l'AAH. Le maintien de la rémunération pendant les périodes ouvrant droit à une indemnisation de l'assurance maladie constitue une avancée significative. L'Etat a par ailleurs prévu de compenser l'organisme gestionnaire lorsque celui-ci garantit la prise en charge de la part de rémunération financée par l'ESAT en souscrivant une assurance auprès d'un organisme de prévoyance.

Tout ce que nous venons de décrire s'applique à l'ensemble des travailleurs en ESAT et donne une idée des ressources disponibles des externes. Mais certains d'entre eux sont hébergés en Foyer. Il existe pour eux des règles particulières qui conditionnent le montant des ressources résiduelles dont ils peuvent disposer après remboursement de leurs frais d'hébergement.

Le prélèvement effectué par les départements, pour le remboursement au titre de l'hébergement, sur la rémunération délivrée par l'ESAT porte, selon des conditions définies dans le décret de 1977, sur les revenus salariaux et sur les revenus de type allocation (66% de la Rémunération garantie et 90 % de l'AAH) et varie selon les jours de présence au foyer.

Le mode de calcul défini dans le décret de 1977 génèrait un niveau tellement bas de ressources résiduelles "qu'un minimum garanti" avait été instauré. Le décret 2005-725 paru fin juin a apporté une amélioration très significative à ce minimum garanti. A titre d'exemple, pour les internes dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80%, le montant résiduel est aujourd'hui de 50% de l'AAH soit 326 €. Ce montant doit être interprété comme s'appliquant avant toute restitution pour repas non pris ou jours d'absence.

C'est ainsi que le principe du minimum garanti gomme les différences de rémunérations qui existent entre les travailleurs à temps plein et à mi-temps lorsqu'ils sont hébergés en foyer.

Autrement dit, un travailleur en foyer d'hébergement, quelque soit son niveau de rémunération directe et son temps de travail (mi-temps ou temps plein) se retrouvera avec le même montant de ressources résiduelles disponibles.

On peut dire en conclusion que, malgré l'absence d'une réforme fondamentale du système de rémunération, la nouvelle loi est porteuse, de quelques avancées, la plus significative d'entre elles concernant les ressources résiduelles des internes. Toutefois, l'inégalité au niveau des ressources globales nettes des travailleurs à temps plein en ESAT selon leur niveau d'incapacité demeure. Les efforts entrepris pour y mettre fin doivent être poursuivis.

Jean SANCHO,  
ancien administrateur FEGAPEI  
et adhérent adapei 64





# Vie des Établissements

## CLERMONT CAPELAS CONCOURS CUISINE

J'ai participé au concours Cuisine Sodexo où j'ai créé un gâteau nommé "Poires en Folie". Mon accompagnatrice était Zoubida. On a fait une génoise avec du chocolat fondu et de la pâte d'amande sur laquelle on avait inscrit "10 belles années" car le thème était l'anniversaire des 10 ans du concours cuisine de la Sodexo. Il a fallu plusieurs mois d'entraînement. On a fait appel à plusieurs goûteurs pour qu'ils puissent donner leur avis. A la fin on était au point et tout le monde a trouvé notre "Poires en folie" très bon.

Le jeudi 13 mars nous sommes allées au CFA de Blagnac. En arrivant on a eu un bon repas. Ensuite on a commencé le concours. Tout s'est très bien passé. Nous étions nombreux, mais je n'étais pas du tout stressée. J'ai eu une coupe, une médaille et un diplôme. La journée s'est très bien passée. Nous sommes revenus à Fontenilles à 19h et tout le monde était très content pour moi. Encore merci à Pascal (cuisinier à la Sodexo) pour son coup de main. Mme Cassard.

## ESAT LE SIGNALIS

### DÉPART À LA RETRAITE

Madame Annick LEMINEUR, secrétaire à l'ESAT Le Signalis est partie à la retraite après 30 ans de bons et loyaux services. Fêtée avec les ouvriers en après-midi et en soirée, ce sont 28 professionnels qui ont voulu marquer ce départ avec des cadeaux d'adieu le 30 septembre 2008.

M. FABRE, Directeur de l'Unité de Gestion, a remis deux petits cadeaux et un bouquet de fleurs à Madame LEMINEUR au nom de l'adapei et de



Photo : Départ à la retraite de Mme Lemineur- Adapei ©2008

l'établissement et a souligné son professionnalisme. Elle a donc passé le relai à Madame Anne BISCOS qui œuvrera désormais à l'accueil du site de Flourens.

## UAAVS

### DEUX NOUVEAUX APPARTEMENTS POUR LE FOYER-LOGEMENT

Grâce à la collaboration avec la Société HLM "Les Chalets", et particulièrement son responsable M. CELLIER, deux nouveaux appartements T2 avec garage ont été loués.

Ainsi, un couple de l'ESAT L'occitan et un autre ouvrier ont pris possession de leur nouveau cadre de vie. Situés au bord du canal, quartier "Pont des Demoiselles", dans une résidence sécurisée, l'accompagnement sera effectué par les éducateurs du secteur foyer-Logement Toulouse/Montaudran. Les nouveaux logements entrent dans le cadre de l'extension de l'agrément du Foyer-Logement qui a reçu un avis favorable du CROSMMS en septembre 2008 et le financement du Conseil Général de la Haute-Garonne.

De par ces nouveaux logements, trois résidents du Foyer "La Demeure" ont eu la possibilité d'intégrer des appartements du Foyer-Logement rendus disponibles.

Claude Fabre

## ESAT L'OCCITAN

### VISITE DE PROFESSIONNELS ITALIENS

Dans le cadre d'échanges internationaux, en 2007, une délégation était partie en Italie afin de découvrir les pratiques de prises en charge au niveau des adultes handicapés et des personnes placées en maison de retraite.

L'adapei, et particulièrement l'ESAT L'Occitan, avait été représenté par une éducatrice Mme Puyuelo et quatre travailleurs adultes qui avaient faits le voyage à Santa Lucia Di Pavi. Cette opération avait été possible grâce à M. LÉVY, Président et membre actif du "Comité de Jumelage de Castanet-Tolosan", et M. INCORVAIA, ancien moniteur d'atelier de l'Occitan et membre de ce comité.

Le vendredi 5 septembre 2008, l'ESAT l'Occitan a reçu en retour un groupe de professionnels italiens qui était là pour découvrir les différentes facettes du fonctionnement d'un lieu de travail adapté en France. Chaque personne a été ravie de cette visite et est repartie avec plaquette, documents d'information et une connaissance accrue des pratiques de prise en charge des personnes handicapées au travail au sein d'un ESAT français.

CF



Photo : Adapei ©2008 : le nouvel atelier

### NOUVEL ATELIER

#### "Aéronautique" et "Mousse"

Chose promise chose due ! L'ancien local était sombre et peu éclairé et c'est dans un local nouveau, lumineux et chaleureux que s'est effectuée la rentrée de septembre de l'atelier "aéronautique" et "mousse". MM. BOUYER et COSNE ont emménagé avec une vingtaine d'ouvriers dans un cadre plus en adéquation avec la qualité des marchés en cours.

L'activité ne manque pas et la responsabilité est grande quand l'on sait que les pièces fabriquées sont destinées à être intégrées sur les "Airbus".

CF

# Signes des Centres



## MAS CHAMPS PINSONS

### ENCORE PLUS DE SPORT

Avec l'arrivée de Lionel FARRUGIA, éducateur sportif de la MAS entouré de Céline KEITA et Christian BRIAND, la MAS souhaite s'inscrire encore plus fort dans les pratiques d'Activités Physiques et Sportives et d'Éducation Physique et Sportive. A travers un programme individualisé d'activités aquatiques et de parcours moteurs, des apprentissages autour de parcours orientés et la découverte de nouvelles activités (rollers, char à voile, ski de fond), la MAS oriente son offre de service résolument sur les pratiques sportives.

Autour de ces trois personnes chargées d'articuler le projet sport, c'est tous les intervenants qui se fédèrent sur cette volonté qui nous semble essentielle au bien-être, à l'évolution et à l'inscription de nos résidents. Nous souhaitons donc continuer à développer ces compétences et devenir un pôle ressources pour l'ensemble des établissements de type MAS et tous autres intéressés par ce projet.

Rendez-vous sur les journées pétanques activités motrices et rugby, organisées par la MAS et ouvertes à tous sportifs, parents, partenaires, spectateurs.

## IME AUTAN VAL FLEURI

### ACCES A LA CULTURE, VALORISATION ARTISTIQUE

La démarche valorisation et d'accès à la culture de l'IME s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005. Nous nous positionnons dans cette démarche par différentes actions :

Une participation de tous les services de l'IME aux travaux d'accessibilité à la Culture proposés par la DRAC de Toulouse. La constitution d'un groupe de travail interne pour la valorisation de l'expression artistique (peintures, sculptures, danse, chant...) et la création d'outils de communication.

Le groupe constitué avec les référents des ateliers des services IME, réalise un inventaire annuel des oeuvres produites (environ 300 oeuvres répertoriées) et participe à des expositions "l'Art de la Différence" de l'adapei 31, 2ème Festival de la BD organisé par les Associations "BD pour Tous" et Kiwanis les 11 et 12 octobre 2008, etc...

Les référents du groupe Multimédia de leur côté créent avec les jeunes des photos, des reportages, des vidéo-conférences, des diaporamas, des blogs, comme outils pédagogiques qui gardent la mémoire des expressions de chacun.

Charles MORZELLE



Photo : Adapei ©2008

### "VILLA DE BORDEROUGE"

Structure d'Apprentissage à la Vie Quotidienne et à la participation Sociale en Internat

La villa de Borderouge rénovée, a démarré ses nouvelles activités début octobre 2008. Cet internat s'adresse aux adolescents (à partir de 16 ans) et jeunes adultes les plus autonomes, ou susceptibles de le devenir, des pôles adolescents de Mons et Colomiers ainsi qu'à certains jeunes du SESAME.

Le projet technique consiste à acquérir des savoir faire et savoir être dans les activités de vie courante (AVC).

Le jeune demeure acteur de sa vie quotidienne :  
> mise en oeuvre d'expériences concrètes visant à acquérir des compétences dans la vie quotidienne  
> préparation à vivre seul et émancipation familiale.

Les propositions éducatives se font en fonction du parcours de chacun, sachant qu'il y a une progression dans les exigences d'autonomie, partant de la villa et allant jusqu'à une autonomie quasi complète dans l'appartement T4 qui jouxte la villa. Sur l'ensemble du projet villa et appartement, nous proposons des stages thématiques, sur une période de 2 ou 3 semaines, sous forme de séquences d'apprentissage autour de la cuisine ; l'entretien de la maison ; l'entretien du linge ; etc...

## FOYERS CLERMONT CAPELAS

### Festival "Art et Handicap" de Capvern-les-Bains le 14 juin 2008.

Le groupe "Nuits Blanches" est une formation musicale de rock festif, production des Foyers Clermont Capelas, qui est composée d'une douzaine de musiciens. Elle s'est produite pendant une exposition de l'unité du Temps Libéré qui présentait les oeuvres de ses artistes qui ont aussi réalisé l'affiche du groupe "Nuits Blanches".

Le spectacle, dans sa nouvelle formule, a été présenté pour la 1ère fois devant un public nombreux et enthousiaste. Ce Festival présente de nombreuses formations de musique, danse, théâtre venant de tout le grand Sud-Ouest de la France.

(suite p.8)